
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : GAC et CPH
Lundi 11 novembre 2024 – 15h00 à 16h00 TRT

DANIEL GLUCK :

Mesdames et messieurs, bienvenue à nouveau. Veuillez prendre place. Nous allons bientôt commencer. Donc commençons d'ici une minute à peu près. Veuillez prendre place. Bonjour et bienvenue à cette réunion du GAC avec la Chambre des Parties Contractantes le lundi 11 novembre à 12 h UTC. Je suis Dan Gluck et je fais partie de l'équipe de soutien du GAC. Veuillez noter que la séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et la politique communautaire anti-harcèlement de l'ICANN.

Les questions et les réponses seront lues à haute voix que s'ils sont envoyés à travers la fonction Questions-réponses et nous aurons des services d'interprétation dans les six langues de l'ONU ainsi qu'en portugais. Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler, si ce n'est pas l'anglais. Et souvenez-vous de parler à un rythme raisonnable. Pour rappel, les tables avec des microphones sont réservées aux membres du GAC, aux observateurs et aux invités. Je vais maintenant céder la parole à Nicolas Caballero.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Daniel et bienvenue à tous. La séance durera 60 minutes et donc nous devons nous assurer d'avoir suffisamment de temps pour des questions et des discussions. La séance de questions réponses à la fin. J'ai le plaisir de vous présenter Beth Bacon, Sam Demetriou, Ashley Heinemann, Owen Fletcher. Pas la peine de présenter Nigel Hickson, vice-président du GAC et Thiago Dal-Toe de la Colombie et également vice-président du GAC.

Bienvenue! Nous allons discuter de beaucoup de sujets différents cette après-midi, entre autres, les manifestations d'intérêt, la politique déontologique de l'ICANN, la prochaine série de nouveaux gTLD, l'exactitude des données d'enregistrement. Et donc je vais, sans m'attarder, céder la parole à Ashley Heineman. Allez-y Ashley.

ASHLEY HEINEMAN :

Merci. Je commencerai donc. Je suis Ashley Heineman et je suis la présidente actuelle du groupe de représentants des bureaux d'enregistrement, mais pas pendant plus longtemps. Je suis accompagnée de Owen Smigelski qui est ici puisqu'il va prendre le bâton à la fin de cette réunion et je voulais m'assurer que vous sachiez de qui il s'agit le moment venu.

On va parler aujourd'hui d'exactitude des données d'enregistrement, un sujet qui est d'intérêt pour vous tous. Nous le savons, est d'intérêt pour toute la communauté en général. Il nous semblait que ce serait une bonne occasion pour vous parler de ce que nous sommes déjà tenus de faire au niveau de l'exactitude des données. En tant que

bureau d'enregistrement, on n'en parle pas trop. En général, nous avons préparé une présentation qui est très chargée, très dense. Elle contient énormément d'informations. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, vous pourrez les lire après, mais je voulais être sûre que vous aurez accès à cette présentation comme ressource pour pouvoir poursuivre ces débats après cette réunion. Donc ne soyez pas surpris si je commence à sauter des diapos.

Mais je vais commencer par vous expliquer ce qu'est l'exactitude des données d'enregistrement dans le contexte des bureaux d'enregistrement. Conformément à nos contrats avec l'ICANN, l'exactitude des données est avant tout une exactitude syntactique. Je vais ralentir un peu. Donc l'exactitude syntactique, par exemple des adresses email qui doivent avoir un symbole arobase au milieu. Alors nous sommes tenus de faire ces vérifications au moment de l'enregistrement et de rappeler chaque année aux titulaires de noms de domaine que leurs informations doivent être correctes et d'actualité.

Mais nous avons également d'autres types d'exactitude, par exemple, l'exactitude opérationnelle. Donc l'exigence à ce niveau-là est que nous recevions une réponse affirmative de nos clients à un email que nous leur envoyons pour vérifier que l'adresse email fonctionne et qu'elle est correcte, qu'on a le moyen de les contacter.

Alors voyons les références par rapport à ce que nous sommes tenus au niveau de l'exactitude des données d'enregistrement dans nos

contrats. Donc d'abord, nous signons des contrats d'accréditation de bureau d'enregistrement.

Dans le contexte de l'exactitude opérationnelle et syntactique, les titulaires de noms de domaine sont tenus de fournir des données et des coordonnées fiables et exactes au bureau d'enregistrement et de mettre à jour leurs informations de contact dans les sept jours d'un changement. S'il y avait un changement qui n'est pas mis à jour dans le système dans les sept jours du changement ou s'ils ne répondent pas aux demandes de vérification dans les quinze jours, le nom de domaine doit être mis en suspension ou annulé.

Alors vous voyez ici une autre diapo qui est un peu plus de détails, mais qui inclut en général les mêmes informations. Ici, on dit qu'au moins une fois par an, le bureau d'enregistrement doit préparer aux titulaires de noms de domaine les informations actuelles et rappeler aux titulaires que la fourniture d'informations fausses peut mener à l'annulation de leur enregistrement de nom de domaine. C'est un fondement pour la révocation d'un nom de domaine. Donc voilà un petit rappel. Si vous avez d'autres questions, je pourrai y répondre. Vous pourrez lire tout cela en votre propre temps après.

Mais aujourd'hui, on voulait prendre un moment pour vous expliquer pourquoi l'exactitude des données est importante pour nous en tant que bureau d'enregistrement. On a bien compris que ça l'est pour vous, mais pour nous aussi. Et on voulait être sûrs que vous en soyez au courant parce que parfois, on a tendance à croire que ça ne nous

intéresse pas alors que ce n'est pas le cas. Pour respecter nos obligations contractuelles, pour des questions juridiques, de politique, pour envoyer des notifications aux titulaires de noms de domaine, pour les renouvellements, pour contacter les titulaires de noms lorsqu'il y a un problème qui apparaît. Par exemple, si le nom de domaine a été compromis et fait l'objet d'une utilisation malveillante ou d'une attaque. Et comme nous voulons que nos clients soient contents, nous voulons également les aider à se protéger du vol d'identité et de la fraude financière.

Alors, que sommes nous en train de faire? J'ai parlé des obligations contractuelles que nous sommes tenus de respecter et au risque d'être rébarbative, nous devons nous assurer que tous les champs obligatoires soient remplis et que les données qui soient saisies correspondent aux formats standards prévus qui soient exacts au niveau syntactique. Et pour l'enregistrement, on doit vérifier que l'on peut obtenir une réponse à partir du mail de contact qu'on envoie. Et c'est la manière de nous assurer que toutes les données nécessaires ont été collectées et que ce sont des données qui soient fiables, correctes et à jour.

J'ai ajouté ici une petite annotation. On a vu que ce travail est de portée mondiale, efficace au niveau des coûts et fiable.

Que pourrions-nous faire d'autre? Eh bien, certains d'entre nous faisons déjà plus que ce que nous devons faire de par nos contrats, ce à quoi nous sommes obligés. Et donc, entre autres, par exemple, on utilise les

services de validation d'adresse à partir des services d'un tiers. Par exemple, pour ceux qui sont aux Etats-Unis, vous avez FedEx. Sur FedEx, vous voyez que parfois, au moment d'envoyer un colis, ça va auto-remplir vos données à partir d'une base de données. C'est ce qu'ils font, mais c'est limité à ce que font les sociétés qui ont ces informations dans certains pays. Et les consommateurs vont payer pour ce service. Dans le cas de FedEx par exemple, ce type de coût est inclus dans les coûts de l'envoi. Vous ne payez pas plus, mais il y a un coût qui est associé à ce service, étant donné que l'adresse de livraison fonctionnelle est une composante très importante pour les entreprises. Une fois que vous avez payé pour un service, elles vont investir de grandes ressources pour s'assurer que ces systèmes soient fiables, que la validation puisse être complétée. Alors, ce n'est pas nécessairement efficace au niveau des coûts. On n'a pas un modèle qui nous permette de déterminer si c'est efficace ou pas au niveau des coûts. Mais lorsqu'on pense aux exigences que l'on pourrait avoir pour les bureaux d'enregistrement, ce qu'on pourrait leur exiger de compléter à l'échelle globale, c'est pratiquement impossible, à moins que vous reconnaissiez qu'il va y avoir une grande marge d'erreur.

NICOLAS CABALLERO :

J'ai une petite question à ce propos. Désolé de vous interrompre, Ashley. Avez-vous des informations à propos des services tiers que vous utilisez en ce moment que vous pourriez partager avec nous? Quel serait le pourcentage du total?

ASHLEY HEINEMAN :

Non, je n'ai pas de pourcentage. Dans certains cas, les bureaux d'enregistrement les utilisent pour fournir des services à des codes de pays lorsque cela est disponible. Mais je n'ai pas les pourcentages. Peut-être qu'on pourrait essayer d'établir quelle est cette statistique.

Par ailleurs, on a des services de repérage en ligne, par exemple Google Maps. Ce sont des services qui sont utilisés pour compléter certaines fonctions, mais ce n'est pas exhaustif du point de vue de l'échelle. On n'a pas une échelle mondiale et ça ne fait pas autorité non plus. Donc si une adresse apparaît dans une base de données, ça ne veut pas forcément dire que ça correspond à une maison. La correction peut être extrêmement difficile pour que ça nous permette d'avoir un service fiable. Alors la portée n'est pas mondiale. On ne sait pas si c'est efficace du point de vue des coûts et ce n'est pas fiable.

Par rapport à la vérification du service postal, c'est un service qui est disponible dans certains pays, mais pas partout. On n'a pas d'API centralisée pour les bureaux d'enregistrement qui veulent utiliser un service postal à l'échelle mondiale. Et ça impliquerait un développement de logiciels qui devraient être intégrés avec les API. Donc, même si un tel système confirme qu'une adresse est valide, le système ne peut pas confirmer si la personne qui dit que cette adresse est son adresse peut être jointe à ce point-là. Donc ça a un grand coût aussi. Et donc en fonction de nos classements, ça n'a pas une portée mondiale, ce n'est pas efficace au niveau des coûts et ce n'est pas fiable. Parlons maintenant de vérification d'identification, de l'identité. On en a beaucoup parlé au fil des ans. On sait qu'il existe énormément de

types de cartes d'identité dans le monde et donc les bureaux d'enregistrement devraient demander les services de fournisseurs tiers pour pouvoir vérifier ces documents. Cela aurait un coût et nécessairement l'impact de ce coût sur le prix qui est fixé pour le service que nous fournissons au client serait majeur à l'échelle mondiale.

Donc, on sait que cette vérification d'identité aurait un coût entre dix et 20 \$ par vérification.

Et puis, il y a également la responsabilité de l'entité qui vérifie l'identité, qui l'approuve. Si la validation est complétée de manière incorrecte, soit un titulaire réel se verra refuser son nom de domaine, ou alors il s'agit d'un document faux qui aura été utilisé pour compléter la vérification. Et de toute façon, quoiqu'il en soit, ça pose problème.

On a également le problème d'accessibilité. Il y a des personnes qui n'ont pas des documents d'identité. Alors si nous exigeons que ces documents d'identité soient montrés, un impact adverse disproportionné touche surtout les communautés marginalisées. Dans la plupart des pays, il est demandé à ce que les personnes aient une pièce d'identité, mais ce n'est pas le cas partout.

Les bureaux d'enregistrement ne devraient donc pas évaluer la légitimité de ces documents d'identité. Il n'est pas vraiment possible pour nous de faire cela à échelle mondiale.

La révision des documents d'identité constitue une activité de traitement de données qui va bien au-delà du minimum exigé pour

pouvoir offrir ce service. Et cela enfreint même beaucoup de règles de protection des données à caractère personnel.

Et puis, la validation des documents d'identité pour certaines juridictions, mais non pas pour toutes, pourrait impliquer qu'il y aurait des acteurs malveillants qui utiliseraient des documents de lieux où on n'a pas de validation et donc on aurait un traitement de données nécessaires, alors que les utilisateurs malhonnêtes de ce système pourraient quand même agir pour passer par un processus de validation qui serait manquant.

Alors je voulais parler de ce qu'on entend souvent, qui est que les documents d'identité pourront avoir un impact sur l'utilisation malveillante du DNS. Et ce qu'on a vu, c'est que même dans les zones où les processus de vérification sont déjà mis en œuvre, il n'y a pas de preuves qui disent que cela a un impact sur l'utilisation malveillante du DNS. Les TLD sont requis même s'ils sont totalement vérifiés dans la liste des TLD les plus utilisés de manière malveillante. Cependant, il y a des preuves que ces documents, ces vérifications peuvent être utilisées avec l'achat de fausses vérifications.

Donc, en l'absence de ces preuves, il y a un problème avec l'exactitude des données ou les bénéfices, et cela a entraîné la décision des bureaux d'enregistrement de ne pas mener ces vérifications d'identité.

Donc voilà la fin de ma présentation. Donc, la question que nous avons pour vous, c'est quels sont les problèmes ou les enjeux que les membres du GAC et de leurs gouvernements respectifs voient dans

l'amélioration des exactitudes des données d'enregistrement qui pourraient les aider à les résoudre ou à y remédier?

NICOLAS CABALLERO :

Merci beaucoup, Ashley. Donc une présentation très détaillée. Nous pouvons y revenir à n'importe quel moment. Si vous avez des questions, on peut se diriger vers une diapositive en particulier. Donc la parole est à vous si vous avez des commentaires ou des questions que vous souhaitez poser, ou si vous préférez, nous pouvons nous diriger directement vers la réponse à cette question qui est affichée à votre écran. Vous avez la parole. Je crois que nous avons la CTU qui veut prendre la parole.

NIGEL CASSIMIRE :

Oui, de l'Union des télécommunications des Caraïbes. Merci. Nigel Cassimire. Nous voyons donc que les bureaux d'enregistrement se sont engagés pour l'exactitude des données, mais nous continuons de voir ces statistiques de 40 % d'inexactitudes. Est-ce qu'il y a d'autres statistiques, des statistiques actuelles, sur l'inexactitude des données? Puis, puisque vous êtes si engagé sur cette exactitude, comment se fait-il que nous ayons des taux si élevés?

OWEN SMIGELSKI :

Je ne suis pas au courant de ce chiffre des 40 %. Je sais que depuis le RGPD, nous avons des spécifications temporaires qui ont entraîné une perte des données, mais je ne suis pas sûr que les 40 % viennent de nos analyses récentes. Et j'ai fait partie du comité de pilotage pour le WHOIS ARS. Je ne vais pas vous expliquer ce que c'est. Nous mesurons

l'exactitude des données et nous n'arrivons pas à 40 %, comme vous l'avez annoncé. Donc je crois que nous sommes plus proche des 17 %. Et un domaine était assez facilement contactable grâce aux emails, au téléphone ou aux adresses postales et nous sommes à peu près à 80 % des deux domaines. Donc je ne sais pas d'où vient ce chiffre des 40 %.

ASHLEY HEINEMAN : Si c'était le cas, nous aurions un vrai problème d'alignement avec les politiques de l'ICANN.

NICOLAS CABALLERO : Merci à la CTU pour cette question et merci aux collègues pour leurs réponses. Est-ce qu'il y a des questions? La Commission européenne, vous avez la parole.

GEMMA CAROLILLO : Tout d'abord, je voulais souligner ce qui a déjà été dit par Nigel. Nous sommes très heureux de voir que ce sujet soit souligné et recherché. C'est un sujet très important pour la communauté. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que l'exactitude des données est fondamentale. Donc je pense que votre question est également importante puisque le conseil d'administration a écrit un article sur l'importance de l'exactitude des données pour la sécurité et la stabilité du DNS. Nous savons que nous avons un rapport de révision sur la sécurité et la stabilité du SSR2 en 2021. C'est une loi de l'Union européenne et je ne vais donc pas répéter l'importance de l'exactitude des données.

Quelque chose qui est très important et très intéressant dans votre présentation. J'avais deux questions. Vous avez expliqué de manière très claire cette question de validation et de vérification et tous ces systèmes mis en place. Est-ce que c'est fait au moment de l'enregistrement, du renouvellement, ou à un temps, une période très spécifique dans ce processus?

Et la deuxième question, comme vous l'avez dit de manière très juste (selon moi), vous avez souligné cette question de validation à l'échelle mondiale. Est-ce que vous avez discuté au sein de votre groupe d'une approche spécialisée pour les endroits où la validation présente des risques importants?

ASHLEY HEINEMAN :

Alors je ne suis pas sûre que nous ayons des discussions spécifiques sur ces questions, mais je sais que nous avons un groupe de coordination et nous avons des recommandations de ce groupe qui mentionnent cela. Je pense qu'il faut qu'une partie de ce groupe devrait se concentrer sur la signification de ces questions et ce sur quoi nous décidons de nous concentrer. Donc, c'est une piste que les bureaux d'enregistrement pourraient suivre. Mais pour le moment, nous n'avons pas de discussions sur ce sujet au niveau de nos groupes.

GEMMA CAROLILLO :

Alors, en ce qui concerne cette approche basée sur les risques, je suis sûre que les TLD de l'Union Européenne y répondent. Mais est-ce que

vous pouvez répondre à ma première question sur le temps de vérification et le moment de la vérification?

ASHLEY HEINEMAN : Pour être sûre que je comprenne bien. Alors pour le moment, nous menons cette vérification au moment de l'enregistrement et nous demandons à ce que les données soient vérifiées et exactes tous les ans.

NICOLAS CABALLERO : Le Japon, vous avez le micro, puis l'UPU.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Merci. J'ai une question. Vous avez parlé du fait que les bureaux d'enregistrement s'occupent de l'exactitude des données? Mais est-ce que c'est vrai pour tous les bureaux d'enregistrement? Peut-être qu'il y a des bureaux d'enregistrement qui ne s'occupent pas ou qui ne s'inquiètent pas de l'exactitude des données. Donc ma première question porte pour savoir si tous les bureaux d'enregistrement ont cet engagement.

OWEN SMIGELSKI : Tous les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN doivent suivre les RAA. Il y a énormément de détails au sein de ces RAA sur les questions de vérification, de validation et les prérequis. En ce qui concerne les suggestions que les noms de domaine soient inexacts par exemple. Donc, s'il y a des suspicions d'inexactitude, il y a des rapports. Si vous avez rencontré ce cas où vous trouvez que les bureaux

d'enregistrement ne sont pas en alignement avec les prérequis de l'ICANN, veuillez me le dire puisqu'il faut absolument que les bureaux d'enregistrement suivent ces prérequis.

NICOLAS CABALLERO : Merci. L'UPU, vous avez la parole.

TRACY HACKSHAW : Oui, alors est-ce qu'on peut se diriger vers la diapositive 15? Je crois que vous avez parlé de l'étude de l'UPU sur cette diapositive. Alors peut-être pour ajouter quelque chose depuis, vous mentionnez sur cette diapositive qu'une étude a été faite en 2018 et nous avons fait beaucoup de travail sur le côté numérique de cette question au sein de l'UPU, quelque chose qui a trait aux adresses numériques et aux identités numériques. Donc ces efforts sont déjà en cours au sein de l'UPU, avec l'aide de nos collaborateurs et des gouvernements. Donc, il est peut-être important de souligner ces efforts qui ont été faits et qui sont encore faits. Et nous avons peut-être l'opportunité de faire face à ces difficultés liées aux adresses et ce travail est en cours. Merci.

NICOLAS CABALLERO : La Commission européenne, puis le Danemark.

GEMMA CAROLILLO : Oui, merci. Peut-être une question qui n'a pas de commencement, disons. Vous avez parlé de plusieurs points sur lesquels l'ICANN peut exiger une correction des inexactitudes. Et il y aurait des problèmes si

les données n'étaient pas exactes. Je crois que nous avons besoin de faire la distinction entre les deux périodes, avant la période de mise en œuvre des RGPD et cette période post-RGPD, puisque, comme nous l'avons dit, certaines études datent de 2017. Donc c'était à l'époque où les données étaient disponibles de manière publique et l'ICANN ne pouvait donc intervenir. Mais désormais, ces données ne sont pas disponibles dans le domaine public. Donc l'alignement avec les prérequis de l'ICANN. Encore une fois, vous parlez du fait qu'on peut déposer une plainte, mais parfois, il est difficile de savoir qu'il y a un problème. Donc, est-ce que vous avez des suggestions là-dessus? Comment est-ce que l'ICANN, la communauté de l'ICANN, peut évaluer l'inexactitude puisque beaucoup de ces données ne sont plus disponibles dans le domaine public? Merci.

ASHLEY HEINEMAN :

Nous savons très rapidement si un email ne fonctionne pas puisque si nous n'avons pas de nouvelles et si nous ne recevons plus de paiements, c'est facile pour nous de savoir si les données sont exactes. Donc je pense que c'est utile pour nous et c'est assez facile de voir si les données sont inexactes.

OWEN SMIGELSKI :

Ces derniers mois, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait deux cas d'inexactitude qui ont été découverts à la suite d'un échange d'emails qui n'était pas clair. Ces données ont donc été rédigées. Ces données d'enregistrement ont été sujettes à des plaintes de la part des bureaux d'enregistrement qui nous avaient demandé à ce que les

données soient disponibles. Donc, il est possible que ça arrive. Bien sûr, il y a des défis liés à cette détermination de savoir s'il y a des inexactitudes ou non. Mais par exemple, parfois on nous demande l'accès à ces données. Et c'est la seule manière pour nous de savoir si ces données sont inexactes. C'est si nous recevons des plaintes vis à vis de cela. Et encore une fois, si vous avez rencontré des cas d'inexactitude des données, faites-le savoir à votre bureau d'enregistrement qui doit nous le faire remonter.

NICOLAS CABALLERO : Le Danemark, s'il vous plaît.

FINN PETERSEN : Peut-être pour donner une perspective sur la question qui a été posée, pour savoir ce que les gouvernements pensent sur ces questions en ce qui concerne l'exactitude des données et ce qui pourrait être atteint, peut-être que nous voyons que nos ccTLD pourraient être mis en œuvre. Parce qu'il y a quelques années, pour les citoyens danois ou les entreprises danoises, il était possible d'avoir des ccTLD que si nous avions une signature spécifique et nous avons mené des ateliers pour évaluer cela et nous nous sommes rendus compte que les problèmes ont diminué. Donc c'était à l'avantage des utilisateurs. Nous avons donc travaillé sur ce .dk. Et je pense que je peux vous donner les statistiques de cette époque où les ccTLD ont fait des études basées là-dessus.

Cela a été un vrai avantage pour la société et nous avons essayé de faire ce travail pour le bénéfice de la société dans son entièreté. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci le Danemark. Est-ce qu'il y a des réactions à cela? Merci beaucoup. Il nous faut... Est-ce qu'il y a... Melina? La Commission européenne? Est-ce que vous avez une question? Non. Très bien.

Dans ce cas-là, nous allons passer à la suite. Nous avons la prochaine série des gTLD. Pour cela, je vais donner la parole à Sam Demetriou.

SAM DEMETRIOU : Merci beaucoup, Nico. Donc nous sommes ici aujourd'hui un an et demi avant l'ouverture de la prochaine série des nouveaux gTLD et nous nous sommes dit que c'était peut-être une bonne opportunité de poser la question au GAC de savoir dans quelle mesure vous avez réfléchi à votre plan d'engagement avec les candidats.

La raison pour laquelle nous souhaitons poser cette question, c'est parce que nous savons très bien que nous n'aurons peut-être pas de réponses très précises aujourd'hui, Mais nous posons cela, puisqu'il y a beaucoup de développements qui sont arrivés ces derniers mois. Tout d'abord, les déclarations du GAC à la suite de la réunion de Kigali ont porté sur les restrictions des engagements des opérateurs de registre basé sur le contenu. Donc ces restrictions, l'ICANN a dit qu'elle ne pourrait pas les mettre en œuvre. Le fait qu'elles ne puissent pas être mises en œuvre, cela pourrait avoir un impact sur la manière dont le GAC évalue les candidatures des gTLD à l'avenir.

La deuxième raison pour laquelle nous nous posons cette question, c'est parce que la dernière fois que nous avons ouvert une nouvelle série de gTLD, il n'y a pas eu autant de communication sur ce processus. Cette fois-ci, nous savons qu'il y a des entreprises et des organisations qui sont déjà très claires sur le fait qu'ils veulent postuler et se porter candidat pour la prochaine série.

Donc la situation est un petit peu différente. Nous avons cette expérience de 2012 et nous voulons donc poser cette question au GAC. Je souhaite vous dire que notre objectif est de commencer une conversation. Nous savons que nous n'aurons pas toutes les réponses aujourd'hui, mais c'est une bonne chose de pouvoir commencer cette conversation. Merci.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Sam. La question qu'on nous pose est donc à l'écran. Comment Le GAC prévoit-il d'échanger avec les candidats aux nouveaux gTLD dans la prochaine série? Alors je précise, on ne parle pas de ccTLD ici. Et alors, la question est de savoir s'il y a des plans que le GAC ait déjà élaborés pour la vision des candidatures et l'interaction avec les candidats. Mais il n'y a pas que le GAC. Vous pouvez nous parler de vos pays si vous avez des prévisions pour réviser ou pour interagir avec les candidats ou si vous avez déjà entrepris ces efforts. Je ne vois pas de mains levées dans la salle, ni en ligne d'ailleurs. Ce qui veut dire, Sam, que je reviens vers vous. Ah, pardon. Pardon, le Royaume-Uni. Allez-y.

NIGEL HICKSON :

Merci. Je pense qu'il n'est pas souhaitable qu'on n'aborde pas ce point-là. Les questions qu'on nous a posées sont excellentes. Je pense que vous nous prenez de court un peu. On n'a pas pu débattre de tout cela en détail. Bien sûr, on a beaucoup discuté d'autres questions en lien avec les nouveaux gTLD : p. ex. le soutien aux candidats, les frais en cas de conflit. Et d'ailleurs, nous participons au processus IRT avec vous. Nous avons déjà discuté et nous nous en réjouissons.

Mais pour ce qui est de nos interactions avec les candidats potentiels et à la manière dont nous allons gérer les engagements volontaires avec les RVCs et les PICs, il nous reste toujours à analyser ce que vous dites par rapport aux annonces publiques des bureaux d'enregistrement potentiels qui voudraient enregistrer de nouveaux noms ou des bureaux qui existent déjà, mais qui vont avoir de nouveaux noms, des bureaux d'enregistrement qui n'existent pas.

En tous cas, vous soulevez des questions d'importance ici. Nous respectons la décision du conseil d'administration là-dessus et la relation entre cela et les engagements prévus dans les statuts constitutifs. Mais il serait difficile de vous donner une réponse achevée par rapport à la manière dont nous allons aborder tout cela tout de suite.

Et, bien sûr, nous ne pouvons pas conclure d'engagements volontaires nous-même. Il n'y a pas d'interdiction, certes absolue, qui nous empêche de faire en sorte qu'un candidat à un nom de domaine refuse de faire quoi que ce soit. Il y a des points qui ne sont pas obligatoires,

qui ne peuvent pas être appliqués, mais on peut quand même en discuter. Alors je m'en tiens à cela. Je sais qu'il y a d'autres qui ont peut-être d'autres idées plus intéressantes et mieux fondées, mais en tout cas, je vous remercie pour cette question.

NICOLAS CABALLERO : Merci le Royaume-Uni. J'ai la Suisse et puis la Commission européenne. Puis, Chris? Pardon. Alors, la Suisse d'abord.

JORGE CANCIO : Bonjour à tous. Je m'appelle Jorge Cancio. Je représente la Suisse. Avant tout, je vous remercie pour cette question. Nigel, merci d'avoir brisé la glace. Parce que comme vous dites, il est important que nous abordions cette question.

Moi non plus, je ne suis pas au courant de différentes chaînes pour lesquelles il y ait des personnes qui veulent présenter des candidatures. On est peut-être un peu isolés ici, mais en tous cas, on s'attend à ce que ces informations soient partagées et si elles sont disponibles pour le public, on voudrait y accéder nous-même aussi. Il y aura sans doute beaucoup d'entre nous qui seront dans la même situation, dans le sens où on attend à ce que le guide de candidature ait été peaufiné. Et une fois que ce guide sera disponible, le GAC aura également son plan interne qui sera un plan avec les informations vraiment les plus simples qui nous permettent d'avancer et qui constituent une synthèse du document de 300-400 pages, mais qui nous permette de vraiment nous

préparer à digérer les centaines ou milliers de candidatures que vous comptez recevoir en 2026.

Par rapport à la série de 2012, on a un avantage. Cette fois-ci, la politique est bien plus claire. On a plus de politique consensuelle. La dernière fois, au niveau de la communauté, ce n'était pas aussi facile. Le guide de candidature ne reflétait pas très fidèlement ce que nous avons discuté au moment d'élaborer les politiques de la GNSO de 2007. Aujourd'hui, la situation a changé. J'en conclus donc qu'on connaît tous à peu près les règles du jeu cette fois-ci.

Et bien sûr, il y a beaucoup d'instances dans lesquelles les gouvernements sont touchés, les TLD géographiques dans le sens strict de la politique, que ce soit des TLD géographiques au sens large. Je recommanderais à tous ceux qui sont intéressés de contacter leur gouvernement respectif afin d'éviter qu'il y ait des expériences comme celle qu'on a eu la dernière fois.

Mais bien sûr, il y a également des instruments comme les alertes précoces, les avis de consensus. Il y a également les discussions dans les couloirs. Rien n'empêche les personnes d'aller consulter la liste du GAC et de vérifier qui est le représentant d'un certain pays où il y a une montagne ou un fleuve, ou un paysage qui porte un nom que quelqu'un soit demandé dans sa candidature, et ce, pour éviter des malentendus. Il y a des objections qui peuvent être citées dans le guide de candidatures aussi.

Et par rapport aux engagements volontaires, franchement, moi personnellement, je m'attends à voir quel est le texte qui est inclus dans le guide de candidature à ce propos, parce qu'on a beaucoup discuté de cela avec Becky Burr et avec d'autres membres du conseil d'administration par rapport à l'interdiction des PICs et des RVCs liés aux contenus. Mais l'application spécifique de cela, l'interprétation de savoir quand la condition est associée à des contenus, quand elle devient une condition d'admissibilité, pour moi, cela reste un peu flou. Ce n'est pas tout à fait clair et donc il reste à voir comment cela est appliqué. Vous me corrigerez si je me trompe et j'ai peut-être tort, vous avez probablement plus d'informations par rapport à l'application de cela. Voilà ma première réaction à votre question.

NICOLAS CABALLERO :

Merci la Suisse. J'ai maintenant la Commission européenne.

MARTINA BARBERO :

Merci. Merci pour cette discussion qui est très intéressante. Ça fait du bien d'échanger un peu à propos de la prochaine série. Il n'est pas facile d'intervenir après Jorge et Nigel qui étaient là lors de la série précédente et trouver quelque chose d'intéressant à dire quand même, mais j'essaierai. Vous parliez de candidatures, etc. On n'est peut-être pas dans la bonne salle. Il n'y a pas eu beaucoup de personnes qui sont venues nous informer de leur intention de présenter une candidature. Mais on essaie de faire notre travail, de diffuser les informations, de faire en sorte que les gens soient au courant de cette possibilité et de sensibiliser.

Par rapport aux PICs, je n'étais pas là pour la série précédente, mais je sais que certaines des grandes discussions qui y ont eu lieu la dernière fois, surtout pour ce qui est des contenus liés à la pédopornographie ou aux données privées, c'était un peu plus compliqué. Dans le communiqué de Kigali, on a essayé de refléter que sans les PICs et les RVCs, on aurait peut-être un peu plus de souplesse pour pouvoir aborder les préoccupations des gouvernements. Mais on sait qu'il faut chercher la petite bête dans les détails en général. Et donc comment se préparer et comment prévoir tout cela au moment où la décision a été faite?

On s'était dit qu'il y avait un instrument qui n'était pas aussi utile cette fois-ci que ce qu'on avait la dernière fois. En tout cas, on espère voir comment répondre à ces préoccupations le moment venu. Merci.

NICOLAS CABALLERO :

Merci la Commission européenne. Quelqu'un souhaite répondre? Non. On passe à l'intervenant suivant. J'allais céder la parole à Monsieur qui est là. J'oublie encore une fois son prénom. Pardon, Chris. Cris Disspain. Apparemment, il nous a quittés. Alors allez-y.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Pardon. Il devait nous quitter, mais il voulait parler des alertes précoces du CAC et c'est ce qu'a fait la Suisse. Alors c'est bon.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires, d'autres réactions? Il est toujours possible d'intervenir. Il nous reste encore deux ou trois minutes pour ce souhaitant répondre à cette question. Beth, allez-y.

BETH BACON : Je ne sais pas si vous m'entendez. Pendant la série de 2012, j'ai eu la chance de faire partie de l'équipe qui révisait les candidatures du côté de la NTIA des États-Unis. Et maintenant, je suis de l'autre côté. Et donc si quelqu'un a des questions ou des préoccupations, puisque je suis du côté des opérateurs de registre maintenant, je pourrais peut-être vous aider. Je peux apporter mes perspectives si vous avez des questions par rapport au fonctionnement des registres. Comment les opérateurs de registres envisagent la situation? Comment les candidats voient les choses? Si j'ai des informations à apporter, n'hésitez pas. On a beaucoup travaillé là-dessus et une fois que les candidatures commenceront à arriver, je sais que, du point de vue opérationnel, ça pourrait être très important pour nous d'avoir ces informations. Et on est contents d'être une ressource en tant que groupe de représentants des opérateurs de registres.

NICOLAS CABALLERO : Merci Beth. Du point de vue du GAC, que je sache, au moins, il n'y a pas beaucoup de membres du GAC qui examinent des candidatures de gTLD. En général, ils s'occupent de leurs propres ccTLD et cela leur suffit. Ils aident les autorités locales à s'occuper des candidatures de ccTLD. Que je sache, encore une fois, je ne parle pas ici au nom de l'ensemble du GAC. Je sais qu'il se pourrait qu'il y ait des exceptions. Et

donc en fait, la question est difficile à répondre, Sam, Beth, Ashley. Et donc officiellement, je ne suis pas au courant que d'un membre du GAC qui prévoit d'examiner des candidatures de gTLD. Si ce n'est pas le cas, bien sûr, vous n'avez qu'à me corriger. Il est toujours possible d'intervenir, je rappelle. Y a-t-il des réactions dans la salle? L'UPU, allez-y.

TRACY HACKSHAW :

Merci Nico. Pendant la dernière série, j'étais vice-président du GAC. Permettez-moi de vous dire, il y avait pas mal de membres du GAC qui sont intervenus à ce processus, surtout au processus d'alerte précoce par rapport à l'usage de noms d'intérêt public. Il y avait de nouveaux gTLD d'industries réglementées pour lesquels on présentait une candidature, par exemple health (Santé), financial (financier en anglais). Il y avait des membres du GAC qui ont soulevé les problématiques que cela impliquait et il y avait même des noms qui avaient des implications religieuses. Il est peut-être un peu trop tôt pour savoir quelle sera la situation cette fois-ci, mais il est bien de savoir que le moment venu, lorsqu'il y aura des candidatures qui commenceront à être présentées, il y aura des membres du GAC qui interviendront.

Par exemple, je me souviens en particulier de l'Australie qui a présenté plusieurs alertes précoces parce qu'il y avait des TLD géographiques. Par exemple, il y avait le .amazon, .patagonia, .spa. Vous vous souviendrez de tout cela, sans doute. Il est très possible que ce type de candidature soit présenté à nouveau cette fois-ci et que les membres

du GAC soulèvent cette question-là. Mais on ne peut pas savoir ce que donnera cette situation.

SAM DEMETRIOU :

Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous et toutes pour vos réponses. Bien sûr, nous avons encore beaucoup de travail à faire et nous savons que les réponses du GAC dépendront des candidatures. Mais encore une fois, nous voulons utiliser ce temps que nous avons ensemble pour pouvoir lancer cette conversation. Et c'est une conversation qui aura lieu sur la durée bien sûr, mais nous savons que vous pouvez utiliser toutes nos ressources si vous avez des questions dans cette nouvelle série. Donc encore une fois, on peut utiliser les ressources disponibles pour les adhérents.

Lorsque la série sera ouverte, les membres du GAC seront bien sûr les bienvenus à assister à nos séances de travail en tant qu'observateur.

Comme Nigel l'a dit, si vous êtes intéressé par des dialogues avec les candidats, nous serons bien sûr très heureux de faciliter cela plutôt que d'avoir seulement des conversations de couloir comme ce qu'on a déjà dit, qui sont bien sûr possibles.

Donc quelque chose à garder en tête, bien sûr, parce que c'est un sujet qui sera très important dans les prochaines années. Donc, nous sommes très reconnaissants de pouvoir discuter avec vous là-dessus.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup. Alors, pour des questions d'ordre du jour, je vais donner la parole à Ashley qui va parler de la politique d'éthique de l'ICANN. Ashley, vous avez la parole.

ASHLEY HEINEMAN : Merci beaucoup et encore une fois, je vous laisse prendre la parole si vous le souhaitez. Je pense que nous sommes tous au courant que nous avons publié la version préliminaire de la politique d'éthique de l'ICANN et l'objectif est de faire face à certaines inquiétudes de la CPH et du GAC, en particulier sur la transparence de savoir qui représente qui et les processus de manifestation d'intérêt.

Ce que nous avons vu dans cette version préliminaire, c'est que cela répond à beaucoup de nos inquiétudes. Donc, si vous n'êtes pas capable d'expliquer ou de divulguer qui vous représentez, vous ne pouvez pas participer à ce processus ou au processus d'élaboration des politiques. Et donc je pense que la plupart de nos inquiétudes sont répondues dans ce document. Nous sommes encore en train de le réviser en tant que bureau d'enregistrement et je sais que les bureaux d'enregistrement et les entreprises voudront apporter des commentaires. Je vais donner la parole à Sam.

SAM DEMETRIOU : Merci beaucoup, Ashley. Vous avez parlé de ce sujet suffisamment. Je pense juste dire qu'hier dans la réunion du GAC et de la GNSO, le Conseil n'a pas encore créé une position sur la politique d'éthique, mais peut-être que certains membres ou certaines parties voudront créer leur

propre opinion sur cette politique. Mais nous pensons en tout cas que c'est très positif, cette élaboration de la politique d'éthique.

Nous savons que nous en avons déjà parlé plusieurs fois avec le GAC. Donc il est très bon de voir que nos inquiétudes ont été répondues. Pardon, je vais un petit peu trop vite pour les interprètes et nous pensons que c'est une très bonne chose que nos deux groupes soient d'accord sur ces sujets. C'est un vrai bon point pour nous tous et toutes.

NICOLAS CABALLERO : Tout à fait. Je suis très heureux de voir que nous sommes assez d'accord sur cette question.

Donc si vous avez des questions, des commentaires, vous avez désormais la parole. La Suisse, s'il vous plaît.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup, Nico De temps en temps, on doit utiliser le système d'interprétation commun et pour nous comme pays francophone, ça fait du sens aussi de faire des interventions en français de temps en temps.

Donc sur ce point, je vais pas répéter ce qu'on a partagé hier, mais la première impression qu'on a, au moins au niveau de la Suisse, mais je crois que c'est aussi partagé par deux autres collègues du GAC. C'est que c'est un pas dans la bonne direction. C'est aussi clair que le Board

a pris une décision dans ce cas. Bien vite, il a répondu aux attentes qu'on a posées depuis le GAC, depuis la communauté.

Donc je partage aussi le point de vue exprimé par Ashley et Sam. Et on est aussi à l'écoute de savoir ce que sont les impressions de la communauté de partenaires de l'ICANN. S'il y a peut-être des points qu'on doit toujours améliorer dans le code d'éthique parce que, parfois, le problème est dans les détails.

À première vue, apparemment, le texte est correct et donne vraiment une réponse claire au niveau de la transparence qui est, comme nous GAC on l'a répété plusieurs fois, est une base pour la crédibilité et pour la légitimité de notre système multiséculaire. Merci.

NICOLAS CABALLERO :

Merci la Suisse. Est-ce qu'il y a des réactions ou quelque chose que vous voulez dire sur ce qui vient d'être dit?

ASHLEY HEINEMAN :

Merci beaucoup, la Suisse. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Je pense que c'est un pilier de notre fonctionnement de notre modèle multipartite de renégocier, que ce soit la base de nos négociations. Donc nous sommes très heureux de voir ce pas dans cette bonne direction qui a été fait et nous avons hâte de recevoir des commentaires pour pouvoir faire des progrès sur cette politique d'éthique. Et je pense que nous sommes donc tous d'accord et je suis très heureuse de vous dire que nous pourrions continuer à discuter en

tant que partie contractante pour voir s'il y a des commentaires à faire sur cette proposition.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Ashley. Merci à la Suisse pour les commentaires. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter : des questions, des commentaires? Je ne vois pas de mains levées, ni en ligne, ni sur place. Je pense donc que nous... Pardon, j'ai l'Iran.

IRAN : Bonjour. C'est la première fois que je prends la parole dans cet événement. Donc je vous remercie d'avoir modéré cette session et merci à tous et toutes pour les discussions. J'ai une question sur le dernier sujet vu qu'il n'y a pas de question sur ce sujet. Est-ce que c'est d'accord? Très bien. Pour en revenir sur cette question importante que vous nous avez posée – Pourquoi les membres du GAC ne sont pas tant impliqués que ça dans le processus de révision des nouveaux gTLD et des candidatures pour les nouveaux gTLD, j'aimerais savoir si dans l'histoire du GAC et de l'histoire de l'ICANN, y a-t-il eu des cas où les membres du GAC ont formulé des avis ou des révisions à l'ICANN qui ont eu un impact significatif et que l'ICANN a donc pris en compte ses avis?

NICOLAS CABALLERO : Merci. Merci à l'Iran pour cette très bonne question. Je ne crois pas. Mais si quelqu'un a plus d'informations que moi, n'hésitez pas à me contredire. J'aime toujours apprendre, mais de ce que j'en sais, il me

semble que les gouvernements nationaux ou les agences internationales qui sont en charge des ccTLD – puisque ça arrive que souvent ce soit les ministres des Télécommunications et de l'information qui gèrent cela, mais de ce que j'en sais, je ne crois pas. Mais bien sûr, si quelqu'un a un exemple d'un pays qui, par exemple, a des industries numériques très importantes et ce n'est pas le cas dans mon pays par exemple, mais ce n'est pas le cas du Paraguay. Mais si c'est le cas, n'hésitez pas à me contredire. Pardon, je ne peux pas répondre d'une meilleure manière, mais de ce que j'en sais, je ne crois pas. Il reste encore cinq minutes pour des commentaires ou des questions. Si vous voulez prendre la parole, c'est maintenant. La Suisse, s'il vous plaît.

JORGE CANCIO :

Merci Nico. Peut-être pour essayer de répondre à la question de notre collègue de l'Iran. Peut-être que nous pouvons faire cela autour d'un café pour discuter de nos expériences, discuter avec Tracy, Manal, moi-même et d'autres personnes, Nigel aussi, qui était déjà présent lors de la dernière série de gTLD. Nous pouvons peut-être partager notre expérience, qu'elle soit bonne ou mauvaise d'ailleurs, ou qu'elle soit médiocre en fonction de ce qui s'est passé sur les candidatures.

NICOLAS CABALLERO :

L'Iran, est-ce que vous avez toujours la main?

IRAN :

Non, c'était juste une petite blague.

NICOLAS CABALLERO : Eh bien, merci beaucoup. Je crois qu'il n'y a pas de raison d'étendre plus cette séance. Donc s'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires, je pense que nous pouvons clôturer cette séance. Des derniers mots. Ashley, Sam, Owen, vous avez la parole?

ASHLEY HEINEMAN : Juste pour vous remercier. Merci beaucoup. Nous aimons beaucoup ces sessions et j'espère que vous les pensez utiles, mais nous sommes toujours prêts à poser des questions et à en recevoir des questions. C'est très utile pour notre travail. Merci.

SAM DEMETRIOU : Merci beaucoup. Effectivement, nous sommes très heureux de pouvoir compter sur un dialogue ouvert avec le GAC et c'est quelque chose que nous continuerons à faire. Et pour que vous soyez tous au courant, je vais quitter mon poste de présidente de la Chambre des parties contractantes. Donc Beth sera là pour les bureaux, les opérateurs de registre et Owen pour Ashley sera là pour les bureaux d'enregistrement.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Beth?

BETH BACON : Rien d'autre à ajouter. Nous avons hâte de discuter avec vous et je suis très heureuse de devenir présidente.

OWEN SMIGELSKI : Je vais parler pendant deux jours en tant que président, donc je n'ai pas besoin de parler aujourd'hui.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup. Je pense qu'on peut applaudir nos collègues de la CPH. La session est maintenant levée. Nous nous retrouvons ici à 4 h 30 et bon café. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]